

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25328

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE 40

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel pour essayer de comprendre la logique du Gouvernement qui présente une réforme avec un calcul par point et donc la disparition de la notion de durée de cotisation et qui dans le même temps le rétablis dans cet article.

Cela a d'ailleurs été soulevé dans l'avis du Conseil d'État qui « constate que le dispositif de la pension de retraite minimale conduit à prévoir une condition de durée alors que l'instauration d'un système à points a vocation à la supprimer dans les autres dispositions régissant les pensions de retraite ».

Cet article souligne une nouvelle fois que cette réforme n'est d'une part pas universelle et d'autre part ne simplifie nullement les dispositifs de retraite.